

attentif; nous ne le pouvons tenir devant Dieu, et outre qu'il ne nous échappe que trop par son propre égarement, nous le promenons encore volontairement deçà et delà. Nous parlons, nous écoutons; et comme si c'était peu d'être détournés par les autres, nous-mêmes nous étourdissons notre esprit par le tumulte intérieur de nos vaines imaginations. Chrétiens, où êtes-vous? venez-vous adorer, ou vous moquer? parlez-vous en cette sorte au moindre mortel? Je ne m'étonne pas si vous n'avez que des pensées vaines: vous ne vous entretenez que de vanités, vous flattant par des complaisances mutuelles, etc. Si vous vous remplissiez des saintes vérités de Dieu, ce cercle de votre imagination agitée les ramènerait: heureuses distractions d'un mystère à un autre, d'une vérité à une autre! Ah! rappelez votre cœur, faites revenir ce fugitif; et s'il vous échappe malgré vous, déplorez devant Dieu ses égarements; dites-lui avec le Psalmiste: « O Seigneur! mon cœur m'a abandonné: » *Cor meum dereliquit me*¹. Tâchez toujours de le rappeler, cherchez cet égaré, dit saint Augustin²; et quand vous l'aurez trouvé avec David, offrez-le tout entier à Dieu, et adorez en esprit celui qui est esprit et vie: *Spiritus est Deus: et eos qui adorant eum in spiritu et veritate oportet adorare*³.

Mais pour arrêter notre esprit et contenir nos pensées, il faut nécessairement échauffer ce cœur. C'est le naturel de l'esprit de rouler toujours en lui-même par un mouvement éternel, tellement qu'il serait toujours dissipé par sa propre agitation, si Dieu n'avait mis dans la volonté une certaine vertu qui le fixe et qui l'arrête. Mais, mes frères, une volonté languissante n'aura jamais cette force, jamais ne produira un si bel effet; il faut qu'elle ait de la ferveur, autrement l'esprit lui échappe, et elle s'échappe à elle-même: « L'attention de l'esprit se fait à elle-même une solitude: » *Gignit sibi mentis intentio solitudinem*⁴. Dieu aussi s'éloigne de nous quand nous ne lui apportons que des désirs faibles. Car, mes frères, il nous faut entendre cette belle doctrine de l'apôtre, que cet esprit tout-puissant que nous adorons est le même qui excite en nous les fervents désirs par lesquels nous sommes pressés de l'adorer. Il n'est pas seulement l'objet, mais le principe de notre culte; je veux dire qu'il nous attire au dehors, et que lui-même nous pousse au dedans. Écoutez comme parle l'apôtre saint Paul: « Dieu a en voyé en nos cœurs l'esprit de son Fils, qui crie en nous: O Dieu! vous êtes notre Père⁵; » et

¹ Ps. XXXIX, 17.

² In Ps. LXXXV, n° 7, t. IV, col. 905.

³ Joan. IV, 24.

⁴ S. Aug. de quæst. ad Simpl. lib. II, t. VI, col. 119.

⁵ Gal. IV, 6.

ailleurs: « L'esprit aide notre infirmité; » et encore: « L'esprit prie en nous avec des gémissements inexplicables¹. » Cela veut dire, mes frères, que cet Esprit qui procède du Père et du Fils, et que nous adorons en unité avec le Père et le Fils, est le saint et divin auteur de nos adorations et de nos prières. Mais considérez avec attention qu'il ne nous pousse pas mollement; il veut crier et gémir, nous dit le saint apôtre, avec des gémissements inexplicables. Il faut donc que nous répondions par notre ferveur à cette sainte violence; autrement nous ne prions pas, nous n'adorons pas en esprit. Le Saint-Esprit veut crier en nous; ainsi nous l'affaiblissons, si nous ne lui prêtons qu'une faible voix. Cet esprit veut gémir en nous; nous dégénérons de sa force, si nous ne lui offrons qu'un cœur languissant. Enfin le Saint-Esprit veut nous échauffer; et nous laissons éteindre l'esprit, contre le précepte de l'apôtre², si nous ne répondons à son ardeur, en approchant de Dieu de notre part avec cet esprit fervent qui fait la perfection de notre culte: *Spiritu ferventes*, dit le même apôtre saint Paul³.

Mais, nous dit-on, je veux être dévot, je ne puis: *Vult et non vult piger, anima autem operantium impinguabitur*⁴: « Le paresseux veut et ne veut point; mais l'âme de ceux qui sont laborieux s'engraissera. » [Ses désirs sont] des désirs qui tuent, qui consomment toute la force de la foi, qui s'évapore toute en ces vains soupirs. *Desideria occidunt pigrum: noluerunt enim quidquam manus ejus operari: tota die concupiscit et desiderat: qui autem justus est tribuet et non cessabit*⁵. « Les désirs tuent le paresseux, car ses mains ne veulent rien faire; il passe toute la journée à faire des souhaits; mais celui qui est juste donne, et ne cesse point d'agir. » Par où commencer! vous dites: Dégoutez-vous du monde, et vous apprendrez à goûter Dieu; et moi je vous dis: Faites-moi goûter Dieu, et je me dégouterai du monde: par où commencer? Ainsi votre salut sera impossible. Je vous donnerai une ouverture, je vous ouvrirai une porte. Votre foi est endormie, mais non pas éteinte; excitez ce peu qui vous en reste. Commencez à supporter les premiers dégoûts, à dévorer les premiers ennuis; vous verrez une étincelle céleste s'allumer au milieu de votre raison. Mais qu'avant que d'avoir tenté, vous disiez tout impossible; qu'au premier ennui qui vous prend, vous quittiez et la lecture et la prière, et que vous désespériez non de vous-même

¹ Rom. VIII, 26.

² I. Thess. V, 19.

³ Rom. XII, 11.

⁴ Prov. XIII, 4.

⁵ Ibid. XXI, 25, 26.

seulement, mais de Dieu et de sa grâce; c'est une lâcheté insupportable. Que ne vous éveillez-vous donc, et que n'entreprenez-vous votre salut? Et ne l'entreprenez pas d'une manière molle et relâchée; car celui qui est mou et lâche dans ses entreprises ressemble à celui qui détruit et « qui ravage: » *Qui mollis et dissolutus est in opere suo, frater est sua opera dissipantis*¹. Commencez donc quelque chose dans cette sainte assemblée, maintenant que vous êtes sous les yeux de Dieu, à la table de sa céleste vérité, sous l'autorité de sa divine parole; commencez, et vous trouverez à la fin la paix de la conscience, et le repos qui ne sera qu'un avant-goût de celui que je vous souhaite dans l'éternité, avec le Père, le Fils, et le Saint-Esprit.

SERMON

POUR LE SAMEDI

DE LA TROISIÈME SEMAINE DE CARÈME.

SUR LES JUGEMENTS HUMAINS.

Conduite tout extraordinaire de Jésus à l'égard de la femme adultère: leçons qu'il nous y donne. Insolence de l'entreprise de nos jugements. Quelles sont les actions que nous devons condamner, et celles sur lesquelles nous devons suspendre notre jugement. Dans quel esprit et avec quelle retenue nous sommes obligés de juger nos frères. Combien la bonté est plus propre que la justice à nous pénétrer vivement ne nos fautes. Grandeur de celle de Jésus pour nous: sentiments qu'elle doit produire dans nos cœurs.

Nemo te condemnavit? Quæ dixit: Nemo, Domine. Dixit autem Jesus: Nec ego te condemnabo; vade, et jam amplius noli peccare.

Personne ne t'a condamné? dit Jésus à la femme adultère. Laquelle lui répondit: Personne, Seigneur. Et Jésus lui dit: Je ne te condamnerai pas aussi; va, et dorénavant ne pèche plus. Joan. VIII, 10, 11.

Quel est, messieurs, ce nouveau spectacle? Le juste prend le parti des coupables, le censeur des mœurs dépravées désarme les zéloteurs de la loi, élude leur témoignage, arrête toutes leurs poursuites; en un mot, Jésus, le chaste Jésus, après s'être montré si sévère aux moindres regards immodestes, défend aujourd'hui publiquement une adultère publique; et bien loin de la punir étant criminelle, il la protège hautement étant accusée, et l'arrache au dernier supplice étant convaincue. Voyez comme il reverse les choses: au lieu de confondre la coupable, il l'encourage; au lieu d'encourager les accusateurs, il les confond; et changeant toute la rigueur de la peine en un simple avertissement de ne pécher plus, il ne craint pas de faire revivre l'espérance abattue de la pécheresse, et d'effacer, pour ainsi dire, de ses propres mains, la honte qui couvrait jus-

¹ Prov. XVIII, 9.

tement sa face impudique. Il y a quelque mystère caché dans cette conduite du Sauveur des âmes, et il en faut aujourd'hui chercher le secret, après avoir imploré la grâce du Saint-Esprit par l'intercession de la sainte Vierge. Ave.

Je commencerai ce discours en vous faisant le récit de l'histoire de notre évangile, afin que vous laissiez d'abord épancher vos cœurs dans une sainte contemplation de la clémence incomparable du Sauveur des âmes. Les Juifs lui amenèrent avec grand tumulte cette misérable adultère, et le font l'arbitre de son supplice. « La femme que nous vous présentons, disent-ils, a été surprise en adultère: Moïse nous a commandé de lapider de tels criminels; mais vous, Maître, qu'ordonnerez-vous? » *Tu ergo, quid dicis?* C'est ce que disent les pharisiens. Mais Jésus, qui, lisant dans le fond des cœurs, voyait qu'ils étaient poussés, non point par le zèle de la justice, qui craint la contagion des mauvais exemples, mais par l'impatience d'un zèle amer, ou par l'orgueil fastueux d'une piété affectée, ne rougit ni devant Dieu, ni devant les hommes de prendre en main la défense de cette impudique. « Celui de vous qui est innocent, qu'il jette, dit-il, la première pierre. » Ils se retirent confus; et je ne vois plus, dit saint Augustin, que le médecin avec la malade, et la chasteté même avec l'impudique; je vois la grande et extrême misère avec la grande et extrême miséricorde: *Remansit peccatrix et salvator, remansit ægrota et medicus, remansit misera et misericordia*³.

Cette pauvre femme étonnée, après avoir échappé des mains des coupables qui avaient eu honte de la condamner, se croyait perdue sans ressource, regardant devant ses yeux la justice même, et se voyant appelée à son tribunal, lorsque Jésus, l'aimable Jésus, toujours facile, toujours indulgent, « non par la conscience d'aucun péché, mais par une bonté infinie, » rassura son âme tremblante par ces aimables paroles que la douceur même a dictées: « Nul, dit-il, ne t'a condamnée, et je ne te condamnerai pas non plus que les autres: » de même que s'il eût dit: « Si la malice t'a pu épargner, pourquoi craindrais-tu l'innocence? » *Si malitia tibi parcere potuit, quid metuis innocentiam*⁴? Je suis un Dieu patient, qui pardonne volontiers les iniquités: j'en veux aux crimes et non aux personnes, et je supporte les péchés afin de sauver les pécheurs: « Va donc, et seulement ne pèche plus: » *Vade, et jam amplius noli peccare*.

¹ Joan. VIII, 4, 5.

² Ibid. VIII, 7.

³ Serm. XIII, n° 5, t. V, col. 80.

⁴ S. Aug. Epist. CLIII, ad Macedon. n° 15, t. II, col. 530.

Voilà, messieurs, un rapport fidèle de ce que raconte saint Jean dans l'évangile de cette journée. Quelles seront là-dessus nos réflexions? Je découvre de toutes parts des instructions importantes que nous pouvons tirer de cet évangile : mais il faut réduire toutes nos pensées à un objet fixe et déterminé; et parmi ce nombre infini de choses qui se présentent, voici à quoi je m'arrête. Les deux vices les plus ordinaires et les plus universellement étendus que je vois dans le genre humain, c'est un excès de sévérité, et un excès d'indulgence; sévérité pour les autres, et indulgence pour nous-mêmes. Saint Augustin l'a bien remarqué, et l'a exprimé élégamment en ce petit mot : *Curiosum genus ad cognoscendam vitam alienam, desidiosum ad corrigendam suam* : Ah ! dit-il, que « les hommes sont diligents à reprendre la vie des autres, mais qu'ils sont lâches et paresseux à corriger leurs propres défauts ! » Voilà donc deux mortelles maladies qui affligent le genre humain : juger les autres en toute rigueur, se pardonner tout à soi-même; voir le fétu dans l'œil d'autrui, ne voir pas la poutre dans le sien; faire vainement le vertueux par une censure indiscrète, nourrir ses vices effectivement par une indulgence criminelle; enfin n'avoir un grand zèle que pour inquiéter le prochain, et abandonner cependant sa vie à un extrême relâchement dans toutes les parties de la discipline.

O Jésus, opposez-vous à ces deux excès et apprenez aux hommes pécheurs à n'être rigoureux qu'à leurs propres crimes. C'est ce qu'il fait dans notre évangile; et cette même bonté, qui réprime la licence de juger les autres, éveille la conscience endormie, pour juger sans miséricorde ses propres péchés. C'est pourquoi il avertit tout ensemble, et ces accusateurs échauffés qui se rendent inexorables envers le prochain, qu'ils modèrent leur ardeur inconsidérée; et cette femme trop indulgente à ses passions, qu'elle ne donne plus rien à ses sens. Vous, dit-il, pardonnez aux autres, et ne les jugez pas si sévèrement; et vous, ne vous pardonnez rien à vous-même, et désormais ne péchez plus. C'est le sujet de ce discours.

PREMIER POINT.

Cette censure rigoureuse, que nous exerçons sur nos frères, est une entreprise insolente, et contre les droits de Dieu, et contre la liberté publique. Le jugement appartient à Dieu, parce qu'il est le souverain; et lorsque nous entreprenons de juger nos frères sans en avoir sa commission, nous sommes doublement coupables,

¹ Confess. lib. x, cap. iii, t. x, col. 171.

parce que nous nous rendons tout ensemble, et les supérieurs de nos égaux, et les égaux de notre supérieur, violant ainsi par un même attentat et les lois de la société, et l'autorité de l'empire. Pour nous opposer, si nous le pouvons, à un si grand renversement des choses humaines, il nous faut chercher aujourd'hui des raisons simples et familières, mais fortes et convaincantes.

Pour les exposer avec ordre, distinguons avant toutes choses deux sortes de faits et deux sortes d'hommes que nous pouvons condamner; ou plutôt ne distinguons rien de nous-mêmes; mais écoutons la distinction que nous donne l'apôtre. Il y en a dont les actions sont manifestement criminelles, et d'autres dont les conduites peuvent avoir un bon et un mauvais sens. Il faut aujourd'hui poser des maximes pour bien régler notre jugement dans ces deux rencontres, de peur qu'il ne s'égaré et ne se dévoie. Cette distinction est très-importante, et saint Paul n'a pas dédaigné de la remarquer lui-même, écrivant ces mots à saint Timothée : « Il y a des hommes, dit-il, dont les péchés sont manifestes, et précèdent le jugement que nous en faisons; et aussi il y en a d'autres qui suivent le jugement : » *Quorumdam hominum peccata manifesta sunt, precedentia ad iudicium; quosdam autem et sequuntur* ¹.

Ce passage de l'apôtre est assez obscur; mais l'interprétation de saint Augustin nous éclaircira sa pensée. Il y a donc des actions, dit saint Augustin ², qui portent leur jugement en elles-mêmes et dans leurs propres excès. Par exemple, pour nous restreindre aux termes de notre évangile, un adultère public c'est un crime si manifeste, que nous pouvons condamner sans témérité ceux qui en sont convaincus; parce que la condamnation que nous en faisons est si clairement précédée par celle qui est empreinte dans la malice de l'acte, que le jugement que nous en portons ne pouvant jamais être faux, ne peut par conséquent être téméraire. Mais il y a d'autres actions dont les motifs sont douteux et les intentions incertaines, qui peuvent être expliquées, ainsi que je l'ai dit, d'un bon ou d'un mauvais sens : de telles actions, dit l'apôtre, ne portent pas en elles-mêmes leur jugement, parce qu'il ne nous paraît pas dans quel esprit on les fait : si bien que dans le jugement que nous en faisons, nous accommodons ordinairement, non point notre pensée à la chose, mais la chose à notre pensée. Ainsi, dit le saint apôtre, le jugement ne précède pas dans la chose même; nous ne recevons pas

¹ I. Tim. v, 24.

² De Serm. Dom. in monte, lib. II, cap. XVIII, n° 60, t. III, part. II, col. 225.

la loi, mais nous la donnons sans autorité. La sentence que nous prononçons n'est donc qu'une pure idée, le songe d'un homme qui veille, le jeu où l'égarément d'un esprit qui bâtit en l'air, et qui feint des tableaux dans les nues; mais le jugement véritable suivra en son temps.

Car viendra le grand jour de Dieu, où tous les secrets des cœurs seront découverts, tous les conseils publiés, toutes les intentions éclaircies : et en attendant, chrétiens, le jugement du Seigneur n'ayant pas encore paru, celui que nous porterions, en cela même que très-souvent il pourrait être douteux et trompeur, serait toujours nécessairement téméraire et dangereux. Voilà les deux états de notre prochain, sur lesquels nous pouvons juger. O Dieu ! que d'excès dans l'un et dans l'autre ! que de soupçons téméraires, que de préjugés iniques ! que de jugements précipités ! *Delicta quis intelligit* ? Qui pourra entendre tous ces crimes ? qui pourra démêler tous ces embarras ? Pour vous en donner l'ouverture, je vous propose, en un mot, une maxime générale que je mets devant votre vue comme un flambeau lumineux, sous la conduite duquel vous pourrez ensuite descendre au détail des vices particuliers, dans lesquels nous tombons par nos jugements.

Cette merveilleuse lumière que j'ai aujourd'hui à vous proposer, c'est, messieurs, cette vérité, que nous devons suivre Dieu, et juger autant qu'il décide : car ce beau commandement de ne juger pas, si souvent répété dans les Écritures, ne s'étend pas jusqu'à nous défendre de condamner ce que Dieu condamne; au contraire, c'est notre devoir de conformer notre jugement à celui de sa vérité. Non, non, ne croyez pas, chrétiens, que ce soit le dessein de notre Sauveur de faire un asile au vice, que l'on épargne le vice, ni qu'il triomphe; de le mettre à couvert du blâme, et de le laisser triompher sans contradiction. Il veut qu'on le trouble, qu'on l'inquiète, qu'on le blâme, qu'on le condamne. Il faut condamner hautement les crimes publics et scandaleux : bien loin qu'il nous soit défendu de les condamner, il nous est commandé de les reprendre, et d'aller quelquefois en les reprenant jusqu'à la dureté et à la rigueur. « Reprends-les durement, » dit le saint apôtre : *Increpa illos dure* : c'est-à-dire, qu'il faut presser les pécheurs, et leur jeter, pour ainsi dire, quelquefois au front des vérités toutes sèches, pour les faire rentrer en eux-mêmes; parce que la correction, qui a deux principes, la charité et la vérité, doit emprunter ordinairement une certaine douceur de la charité, qui est douce

et compatissante; mais elle doit aussi souvent emprunter quelque espèce de rigueur et de dureté de la vérité, qui est inflexible.

Vous voyez donc qu'il nous est permis, bien plus, qu'il nous est ordonné de condamner hardiment les conduites scandaleuses des pécheurs publics; parce que le jugement de Dieu précédant le nôtre, nous ne craignons pas de nous égarer. Mais voici la règle immuable que nous devons observer : c'est de suivre Dieu simplement, sans rien usurper pour nous-mêmes. Telle est la règle assurée que sa vérité rend souveraine; son équité, infaillible; sa simplicité, vénérable. Mais nous péchons doublement contre l'équité de cette règle; car, dans sa simplicité, elle ne laisse pas d'avoir deux parties nécessairement enchaînées : la première, de suivre Dieu; et au contraire nous jugeons plus que Dieu ne juge : la seconde, de ne rien usurper pour nous; et au contraire, en jugeant les crimes, nous nous attribuons ordinairement une injuste supériorité sur les personnes, qui nous inspire une aigreur cachée ou un superbe dédain.

Par exemple (car il faut venir au détail des choses, et j'ai promis d'y descendre, cet homme est voluptueux, et cet autre est injuste et violent : vous condamnez leur conduite, et vous ne la condamnez pas témérairement, puisque la loi divine la condamne aussi. Mais si vous les regardez, dit saint Augustin ¹, comme des malades incurables; si vous vous éloignez d'eux comme de pécheurs incorrigibles, vous faites injure à Dieu, et vous ajoutez à son jugement. Vous avez vu ces personnes dans des pratiques dangereuses; vous blâmez ces pratiques, et vous faites bien, puisque l'Écriture les blâme. Mais vous jugez de l'état présent par les désordres de la vie passée : vous dites avec le pharisien : Si l'on savait quelle est cette femme; et vous ne regardez pas, non plus que lui, qu'elle est peut-être changée par la pénitence : vous ne jugez plus selon Dieu, et vous passez les bornes qu'il vous a prescrites. Ne jugez donc plus désormais ni de l'avenir par le présent, ni du présent par le passé; car ce jugement n'est pas selon Dieu, ni selon ses saintes lumières.

« Chaque jour, dit l'Écriture, a sa malice ² : » ainsi, lorsque vous découvrez quelque désordre visible, au lieu d'outrager vos frères par des invectives cruelles, espérez plutôt un temps meilleur et plus pur, et tempérez par cette espérance l'amertume de votre zèle, qui s'emporte avec trop d'excès. Ne jugez donc pas de l'état présent par vos connaissances passées : car ignorez-vous

¹ De Serm. Dom. in monte, ubi supra.

² Matth. VI, 34.

¹ Ps. XVIII, 12.

² Tit. I, 13.

les miracles qu'opère l'esprit de Dieu dans la conversion des cœurs? Peut-être que ce vieux pécheur est devenu un autre homme par la grâce de la pénitence. Si vous découvrez encore en sa vie quelque reste de faiblesse humaine, gardez-vous bien de conclure que c'est un trompeur et un hypocrite; ne dites pas, comme vous faites: Ah! le cœur commence à paraître, le naturel s'est fait voir à travers le masque dont il se couvrait: car, ô Dieu! ô juste Dieu! quel est ce raisonnement? Quoi! s'ensuit-il qu'on soit un démon, parce qu'on n'est pas un ange; ou que l'embrassement dure encore, parce que l'on voit quelque fumée ou quelque noirceur; ou que la campagne soit inondée, parce que la rivière en se retirant a laissé peut-être quelques eaux en des endroits plus profonds; ou que les passions dominant encore, parce qu'elles ne sont pas peut-être tout à fait domptées? Vous dites que c'est malice, et c'est peut-être imprudence; vous dites que c'est habitude, et c'est peut-être chaleur et emportement.

Ah! cet homme que vous blâmez d'une façon si cruelle, fait peut-être beaucoup davantage. Non-seulement il se blâme, mais il se condamne, mais il se châtie, mais il gémit de son mal, qu'il voit sans doute devant Dieu bien plus grand, sans comparaison, que vos jugements indiscrets ne le font paraître à vos yeux. Cessez donc de vous élever à la puissance suprême par la témérité de juger vos frères. Blâmez ce que Dieu blâme, condamnez ce que Dieu condamne; mais ne passez point ces limites sacrées. « Ne soyez point sages plus qu'il ne faut, mais soyez sages selon la mesure; » c'est-à-dire, ne jugez pas plus que Dieu n'a voulu juger. Autant qu'il a plu à ce grand Dieu de nous découvrir ses jugements, ne craignez point de les suivre; mais croyez que tout ce qui est au delà est un abîme effroyable, où notre audace insensée trouvera un naufrage infaillible.

Ce n'est pas assez, chrétiens; et nous avons remarqué que, même en nous élevant contre les péchés publics, nous tombons dans un autre excès. Nous exerçons sur nos frères une espèce de tyrannie, nous prenons contre eux un esprit d'aigreur ou un esprit de dédain, et devenons tellement censeurs, que nous oublions que nous sommes frères. Tel était le vice des pharisiens; ce n'était pas la compassion de notre commune faiblesse qui leur faisait reprendre les péchés des hommes; ils se tiraient hors du pair; et comme s'ils eussent été les seuls impeccables, ils parlaient toujours dédaigneusement des pécheurs et des

¹ Rom. XII, 5.

publicains: ils s'élevaient en censeurs publics, non point pour guérir les plaies et corriger les péchés, mais pour s'élever au-dessus des autres, et étaler magnifiquement leur orgueilleuse justice. C'est pourquoi le Seigneur Jésus les voyant approcher de lui dans cet esprit dédaigneux, il les confond par cette parole: « Celui, dit-il, qui est innocent, qu'il jette la première pierre. »

Apprenons de là, chrétiens, en quel esprit nous devons juger, même des crimes les plus scandaleux: gardons-nous de tirer aucun avantage de la censure que nous en faisons; car n'avons-nous pas reconnu que ce n'est pas à nous de rien prononcer, mais de suivre humblement ce que Dieu prononce? La lumière de vérité qui brille en nos âmes, et y condamne les dérèglements que nos frères nous rendent visibles dans leurs actions criminelles, n'est pas une prérogative qui nous soit donnée pour prendre ascendant sur eux; mais c'est une impression qui se fait en nous de la justice supérieure par laquelle nous serons jugés tous ensemble. Ainsi, prononçant par le même arrêt leur condamnation et la vôtre, pouvez-vous en tirer aucun avantage? et ne devez-vous pas au contraire être saisis de frayeur et de tremblement? Considérez le Sauveur, et voyez dans quel esprit de condescendance il dit à la femme adultère: Je ne te condamnerai pas. Si la justice même est si indulgente, faut-il que la malice soit inexorable? si le juge est si patient, le criminel ose-t-il être rigoureux? car enfin si le crime que vous condamnez, si cet infâme adultère qui vous fait dédaigner cette pécheresse, n'est pas dans votre cœur par consentement, il n'est pas moins dans le fond de votre malice, ou dans celui de votre faiblesse.

Ignorez-vous, chrétiens, de quelle sorte les péchés s'engendrent en nous? Ils y naissent comme des vers: *Os fatuorum ebullit stultitiam*¹; non engendrés par le dehors, mais conçus et bouillonnants au dedans de la pourriture invétérée de notre substance, et du fond malheureusement fécond de notre corruption originelle. Ainsi, quand les crimes que vous blâmez ne seraient point dans vos consciences par une attache actuelle, ils sont enfermés radicalement dans ce foyer intérieur de votre corruption; et si jamais ils en sortent par une attache effective, en condamnant votre frère, n'aurez-vous pas parlé contre vous, et foudroyé votre tête? Et quand nous ne tomberions jamais dans ce même crime, ne tomberions-nous pas tous les jours dans de semblables excès, également condamnés par cette suprême vérité qui est l'arbitre de la vie humaine? Car

¹ Prov. XV, 2.

celui qui a dit: Tu ne tueras pas, a défendu aussi l'impudicité; et quoique les tables des commandements soient partagées en plusieurs articles, c'est la même lumière très-simple de la justice divine qui autorise tous les préceptes, proscrit tous les crimes, réproouve toutes les transgressions.

« Toi donc qui juges les autres, tu te condamnes toi-même, » comme dit l'apôtre¹. Par conséquent, chrétiens, si nous osons condamner nos frères, et nous le devons quelquefois, quand leurs crimes sont scandaleux, ne condamnons pas leurs excès, comme en étant éloignés; que ce ne soit pas pour nous mettre à part, mais pour entrer tout ensemble dans un sentiment intime et profond, et de nos communs devoirs, et de nos communes faiblesses. Ainsi, nous souvenant de ce que nous sommes, ne nous laissons jamais emporter à ces invectives cruelles, à ces dérisions outrageuses qui détournent malicieusement contre la personne l'horreur qui est due au vice: c'est un jeu cruel et sanglant qui renverse tous les fondements de l'humanité. « Un innocent, dit Tertullien, parlant contre les jeux des gladiateurs (c'en est ici une image), ne fait jamais son plaisir du supplice d'un coupable: » *Innocens de supplicio alterius latari non potest*². Que si c'est une cruauté de se réjouir du supplice de son frère, quelle horreur, quel meurtre, quel parricide de se faire un jeu, de se faire un spectacle, de se faire un divertissement de son crime même!

Si nous devons être si réservés dans les péchés scandaleux, quelle doit être notre retenue dans les choses cachées et douteuses? A quoi pensons-nous, mes frères, de nous déchirer mutuellement par tant de soupçons injustes? Hélas que le genre humain est malheureusement curieux! chacun veut voir ce qui est caché, et juger des intentions. Cette humeur curieuse et précipitée fait que ce qu'on ne voit pas, on le devine; et comme nous ne voulons jamais nous tromper, le soupçon devient bientôt une certitude, et nous appelons conviction ce qui n'est tout au plus qu'une conjecture. Mais c'est l'invention de notre esprit à laquelle nous applaudissons, et que nous accroissons sans mesure. Que si parmi ces soupçons notre colère s'élève, nous ne voulons plus l'apaiser, parce que « nul ne trouve sa colère injuste: » *Nulli irascenti ira sua videtur injusta*³. Ainsi l'inquiétude nous prend, et par cette inquiétude nourrie par nos défiances, souvent nous nous battons contre une ombre, ou plu-

¹ Rom. II, 1.

² De Spectac. n° 19.

³ S. Aug. Epist. XXXVIII, n° 2, t. II, col. 83.

tôt l'ombre nous fait attaquer le corps. Nous frappons, de peur d'être prévenus; nous venons une offense qui n'est pas encore: *Ipsa sollicitudine prius malum facimus quam patimur*¹. Voyez le progrès de l'injustice. Mon Dieu, je renonce devant vous à ces dangereuses subtilités de notre esprit qui s'égare. Je veux apprendre de votre bonté et de votre sainte justice à ne présumer pas aisément le mal, à voir et non à deviner, à ne précipiter pas mon jugement, mais à attendre le vôtre.

Vous me dites que si j'agis de la sorte, je serai la dupe publique, trompé tous les jours mille et mille fois; et moi, je vous réponds à mon tour: Eh quoi! ne craignez-vous pas d'être si malheureusement ingénieux à vous jouer de l'honneur et de la réputation de vos semblables? J'aime beaucoup mieux être trompé, que de vivre éternellement dans la défiance, fille de la lâcheté et mère de la dissension. Laissez-moi errer, je vous prie, de cette erreur innocente que la prudence, que l'humanité, que la vérité même m'inspire: car la prudence m'enseigne à ne précipiter pas mon jugement; l'humanité m'ordonne de présumer plutôt le bien que le mal; et la vérité même m'apprend de ne m'abandonner pas témérairement à condamner les coupables, de peur que sans y penser je ne flétrisse les innocents par une condamnation injurieuse.

SECOND POINT.

Il pourrait sembler, chrétiens, que c'est presser trop mollement cette pécheresse à se censurer elle-même, que de lui ordonner simplement de ne pécher plus, et la traiter cependant avec une telle indulgence; mais il faut vous faire comprendre qu'il n'y a rien de plus efficace pour rappeler une âme étonnée au sentiment de ses crimes.

Nous pouvons voir nos péchés, ou dans la justice de Dieu, ou dans ses miséricordes et dans les trésors de ses bontés infinies. Je soutiens, et il est vrai, que si la justice nous les fait voir d'une manière plus terrible, la bonté nous les fait sentir d'une manière plus vive et plus pénitente. Nos péchés sont contraires, je vous l'avoue, à la justice de Dieu qui les punit; mais ne sont-ils pas beaucoup plus à la bonté de Dieu qui les efface? Que faites-vous, ô justice? vous laissez le crime, et vous y ajoutez la peine. Mais vous, ô bonté, ô miséricorde, vous ôtez tout ensemble la peine et le crime; et en pardonnant au pécheur, vous portez au fond de son cœur, par votre indulgence, la lumière la plus perçante, pour confondre son ingratitude.

¹ S. Aug. Serm. CCCVI, n° 9, t. V, col. 1242.